Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250328-DAJ-DEC-25-072-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2025

Délibération n° 20-2025
Rapporteur : Pierre BIBET

Votants pour : 27
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.
Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Hugues CANTEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH
Absents : Julien LEFEVRE, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE
Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025
Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

VALIDATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DU PASSAGE SOUTERRAIN DE LA GARE DE BERNAY AVEC LA SOCIETE SNCF RESEAU

Exposé des motifs :

Dans le cadre des travaux du Pôle d'Echange Multimodal, la Ville a sollicité la SNCF afin de réaliser les travaux de réfection du passage souterrain qui est situé dans la continuité des rues Auguste Leprévost et Bernard Gombert.

Ces travaux consistent en la remise en état du passage souterrain de la gare de Bernay, incluant le décapage, la reprise de la maçonnerie et la mise en peinture du tablier à poutrelles enrobées.

Le cout estimatif de ces travaux est de 60 000 € HT.

Cet ouvrage appartenant à la SNCF, il convient de conventionner avec elle afin de régir les relations dans la réalisation des travaux de réfection. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider la convention relative au financement des travaux de réfection du passage souterrain de la gare de Bernay.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la Loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,
Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF RÉSEAU,
Vu le décret n°2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,
Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la convention relative au financement des travaux de réfection du passage souterrain de la gare de Bernay avec la société SNCF Réseau

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant, notamment les avenants

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 27/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire